

PROCES VERBAL N° 2024/003

du CONSEIL MUNICIPAL du 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le trente avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 22 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Martine ABRAHAM, Philippe DESOR, Marc-Olivier LAMBERT, Catherine DAVID, Joël LALLOYER, Sylvie MORGUE, Jean-Claude SALZMANN, Gérard HARENT, Raymond LEFEVRE, Christian ROUSSEL, Anthony DEVIENNE, Jean-Louis APARISI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Marie-Hélène BARBIER a donné procuration à Gérard HARENT

Mme Sylvie MORGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	14
	:	présents	:	13
	:	votants	:	14

ORDRE du JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour la salle polyvalente
- Demande d'aide financière auprès du PNR pour la reconstruction du mur du cimetière
- Demande d'aide financière « complément » auprès du Conseil Départemental pour la création du City Park
- Demande d'aide financière ARCC pour la réfection de voirie de la rue du Président Wilson
- Demande d'aide financière pour la réfection et isolation de la toiture de la salle de sculpture
- Modification des statuts du SIERC
- Adhésion de la Commune de Wy Dit Joli Village au SIAA

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Néant

APROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 02 avril 2024.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent, aucune observation ni rectification n'est formulée, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents

OBJET : CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE DU CONTRAT RURAL

VU la Délibération n°2023/022 prise en séance de Conseil Municipal du 29 septembre 2023, approuvant le projet de Contrat Rural,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir l'offre, annexée à la présente, reçue de Mme Laurence BABILONNE, Architecte sise à Aavernes (95450) – 7 rue de Chantereine, comme Maître d'Œuvre pour l'opération suivante :

- Création d'une salle polyvalente et rénovation des 2 bâtiments existants

Le coût de l'opération est estimé à 440 000.00 €uros HT,

Le forfait de rémunération pour la mission de Maîtrise d'Œuvre est fixé à 9% du montant des travaux soit 39 600€ HT soit 47 520€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE,

CONFIE la mission de Maîtrise d'Œuvre à l'Architecte Laurence BABILONNE pour le projet de Contrat Rural,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et à signer tout document administratif et financier,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

- Délibération N° 2024/11 -

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS – PNR -

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un dossier susceptible de bénéficier d'une subvention du Parc Naturel Régional du Vexin Français, détaillé comme suit :

- RÉHABILITATION DU PATRIMOINE RURAL

Reconstruction d'une partie du mur du Cimetière Communal

Coût des travaux HT : 29 799.35 €uros

Subvention du PNR 70 % : 20 859.55 €

Part communale : 8 939.80 €

TOTAL : 29 799.35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en AVOIR DELIBERE à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le dossier présenté pour la reconstruction d'une partie du mur du Cimetière Communal, susceptible de bénéficier d'une subvention du PNR,

MANDATE Monsieur le Maire pour présenter le dossier de demande de subvention au PNR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

- Délibération N° 2024/12 -

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA CRÉATION D'UN CITYPARK

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'idée d'un projet de création d'un terrain multisports 'CityPark' en accès libre, sur le terrain communal rue de la Couture,

Il soumet les devis joints à cette délibération comme suit ;

- Construction du CityPark par la Société Agorespace

Pour un montant de 65 000 € HT soit 78 000 € TTC

- Implantation du projet par la Société LLM

Pour un montant de 36 865.60 € HT soit 44 238.72€ TTC

Soit un montant total pour ce projet de 101 865.60 € HT

Vu la Délibération n°2023/021 ayant pour objet la sollicitation d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional IDF pour 75% du montant HT,

Vu leur notification d'acceptation de subvention à hauteur de 50%,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour un complément à hauteur de 25%.

Plan de financement défini comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES	
CityPark Implantation	65 000.00 € 36 865.60 €	Subv. Conseil Régional 50% Subv. Conseil départemental 25% Part Communale	49 708.80 € 20 373.12 € 31 783.68 €
TVA 20% : 20 373.12 €			
Total	101 865.60 €	Total	101 865.60 €

Dit que la Commune ne dispose pas d'équipement sportif sur son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de création d'un terrain multisports 'CityPark' sur le terrain communal rue de la Couture,

RETIENT les devis des Sociétés Agospace et LLM,

VOTE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise,

AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs et financiers se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

- **Délibération N° 2024/13** -

OBJET : DISPOSITIF ARCC

« AIDE aux ROUTES COMMUNALES et COMMUNAUTAIRES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents,

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de voirie communale doivent être entrepris pour la sécurité de tous.

DÉCIDE de s'inscrire au dispositif ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires) pour l'année 2024.

ETABLIT un dossier des travaux routiers projetés en vue de l'obtention de l'aide financière au dispositif Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) lequel comportera :

- ✓ Un descriptif sur plans des travaux projetés
- ✓ Un devis de l'Entreprise LLM sise à Condécourt (95450), pour la réfection de voirie de la rue du Président Wilson à Longuesse

Pour un montant HT de 33 772€, soit 40 526.40€ TTC.

- **Délibération N° 2024/14** -

OBJET : APPEL A PROJET POUR L'ATTRIBUTION DE LA DETR 2024 –

Réfection et isolation de la toiture de la petite salle Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de restauration du mur de l'ancienne salle communale sise 11 Grande Rue et une rénovation de la porte, ont été entrepris en 2021.

Aujourd'hui, il informe qu'il devient nécessaire de refaire la toiture et son isolation.

Il soumet un devis joint à cette délibération, défini comme suit :

- Réfection et isolation de la toiture de l'ancienne salle communale
De la Société « les Toits d'Antonin » sise Jambville (Yvelines)
Pour un montant de 13 249.11 € HT soit 15 898.93 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de :

- La Préfecture du Val d'Oise / Bureau des Finances Locales au titre de la DETR 2024 à hauteur de 40% sur le montant HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RETIENT le devis de la Société « les Toits d'Antonin » pour un montant de 13 249.11 € HT soit 15 898.93 € TTC

APPROUVE l'appel à projet pour l'attribution de la DETR 2024 à hauteur de 40% sur le montant HT

MANDATE Monsieur le Maire pour établir et signer tout document administratif et financier s'y rapportant

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIERC

Vu la Délibération du 21 mars 2024 du Comité Syndical du SIERC approuvant les modifications de statuts,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la modification des statuts du SIERC comme suit :

- Les Communes de Gadancourt et Gouzangrez ont respectivement fusionné avec les Communes d'Avernes et de Commeny
- L'article 1 des statuts sera modifié en conséquence en supprimant les 2 communes concernées par une fusion

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la modification de l'article 1 des Statuts du SIERC du Vexin

OBJET : ADHÉSION DE 3 COMMUNES AU SIAA

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :

- WY DIT JOLI VILLAGE (par délibération du 13 décembre 2023)
- BRAY ET LU (par délibération du 18 décembre 2023)
- SAINT GERVAIS (par délibération du 1er février 2024)

Et de l'acceptation des adhésions par le Comité Syndical du SIAA réuni le 03 avril 2024.

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'accepter l'adhésion des 3 communes cités ci-dessus au SIAA.

QUESTIONS DIVERSES :

. Animations :

- Bal Folk du 24 mai, Jeux Intervillages du 25 mai, Chorale « la lanterne » dans l'Eglise le 1^{er} juin pour le Téléthon, Elections Européennes du 09 juin, Fête des Voisins du 22 juin avec feu d'artifice, Jeux de Sagy du 29 juin, Brocante et RetroLonguesse du 22 septembre avec la participation de la Compagnie Pile Poil.

. Les Membres du Conseil proposent de solliciter une aide financière pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la future salle polyvalente.

. Monsieur le Maire rappelle le parcours cross de l'Ecole pour l'Association ELA le 16 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance
Sylvie MORGUE